



# Contrat d'engagement Pain - Saison 2019

## Le présent contrat est passé entre madame/monsieur :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

## Et le producteur suivant :

PAIN	Ferme de la Souleuvre Stéphane NICOLAS et Cathy BOCH 54530 PRENY - Tél : 03 83 81 92 67			
	1 Pain nature	2 Pain «aux graines»	3 Pain pré-cuit	4 Brioche 1 livraison sur 2 (VOIR planning)
Coût unitaire (€)	1,75€	2,35€	2,40 €	4,00 €
Nombre de livraisons restantes (VOIR planning)*	.....			
Sous-totaux (€)	.....€	.....€	.....€	.....€
Montant total (€)	(Total : .....€ ) <b>réparti en 2 chèques</b> : .....€ + .....€			

Le paiement est à effectuer **en 2 chèques**, à libeller à l'ordre « **Ferme de la Souleuvre** » et à remettre accompagnés de ce contrat rempli à **Dominique Longuet (référente PAIN)** .

\* **1 panier/quinzaine Année complète** : 24 livraisons, du 09 janvier au 11 décembre ou **année prise en cours** (VOIR planning saison 2019)

**L'adhérent s'engage** à régler d'avance l'ensemble des paniers, à être solidaire des surplus et aléas de la production, à participer au bon déroulement de la vie de l'AMAP et à participer à la préparation des paniers une à deux fois dans la saison .

Il règle l'adhésion de 10€ à l'association et la participation de 15€ à la caisse de solidarité de l'AMAP par chèque à l'ordre de l' « AMAP les petits légumes » Soit 10 € + 15 € = 25 €

Chaque membre (consom'acteur et producteur) s'engage également à respecter la charte des AMAP et avoir lu et accepté le règlement intérieur de l'association.

**Date et Signature(s) :**